

Séance du 15 décembre 2016

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mme Bensoussan, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Lauqué à M. Ugalde ; Mme Juzan à Mme Duhart ; Mme Taieb à M. Pocq ; Mme Belbaraka à M. Daubisse ; Mme Destin à M. Laiguillon ; Mme Aragon à Mme Herrera Landa ; Mme Capdevielle à M. Bergé.

EXCUSEE : Mme Candillier.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Mme Bisauta présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – Dépôt de la marque « EGURRETIK - Réseau de chaleur bois des Hauts de Bayonne » auprès de l'Institut National de la Propriété Intellectuelle (INPI).

La commune de Bayonne est à l'initiative de la mise en place d'un réseau de chaleur, alimenté par une chaufferie bois, qui permettra de couvrir les besoins en chauffage et eau chaude sanitaire de près de 10 % de la population bayonnaise. Ce projet est confié pour sa conception, son financement, sa réalisation et son exploitation à l'entreprise Dalkia, au moyen d'une délégation de service public, pour une durée de 24 ans.

La structure et le service qui en découlent s'insèrent dans une démarche encore novatrice, et se doivent d'être protégés juridiquement par le dépôt officiel de la marque « EGURRETIK - Réseau de chaleur bois des Hauts de Bayonne » auprès de l'Institut National de la Propriété Intellectuelle (INPI).

La marque bénéficiera ainsi d'une protection juridique pour une durée de 10 ans et renouvelable expressément pour les classes de produits et services que la Ville choisira.

Au vu de ces éléments il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver le dépôt de la marque « EGURRETIK- Réseau de chaleur bois des Hauts de Bayonne » auprès de l'INPI ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les formalités nécessaires permettant l'enregistrement de celle-ci.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ
CONFORME AU REGISTRE
Par délégation du Maire,
Dominique Foulon
Directeur Territorial